



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 février 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Lettre datée du 24 février 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans une lettre datée du 29 novembre 2024 émanant de la Présidente du Conseil de sécurité ([S/2024/868](#)), les membres du Conseil m'ont demandé de leur soumettre un bilan détaillé de la situation actuelle en Haïti et des efforts que continuent de déployer l'ONU et la communauté internationale, ainsi que des recommandations stratégiques assorties d'un éventail d'options concernant le rôle que l'ONU peut jouer à cet égard, en s'appuyant sur les enseignements tirés de missions précédentes des Nations Unies, de l'évolution de la situation politique en Haïti et de l'actuelle Mission multinationale d'appui à la sécurité, en vue de garantir la sécurité et la stabilité en Haïti à long terme et de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Cette demande faisait référence à la lettre datée du 21 octobre 2024 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil présidentiel de transition d'Haïti ([S/2024/765](#), annexe), par laquelle ce dernier sollicitait la transformation le plus tôt possible de la Mission en une mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies en Haïti.

Le Secrétariat a réalisé l'évaluation demandée par le Conseil, avec le concours du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Des consultations approfondies ont été menées avec des parties prenantes haïtiennes, dont des membres du Conseil présidentiel de transition, le Premier Ministre, des partis politiques, la société civile et les responsables de la Police nationale d'Haïti. D'autres consultations ont eu lieu avec des membres du Conseil de sécurité, des États Membres de la région, l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et les responsables de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Le Secrétariat a entendu des opinions très diverses concernant le rôle que l'ONU pourrait jouer en Haïti dans l'avenir, y compris la possible transformation de la Mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui faciliterait un soutien international immédiat, solide et durable dans l'action menée pour neutraliser les gangs armés.

### Contexte actuel

Haïti traverse toujours une période de transition politique fragile à la suite de l'assassinat du Président, Jovenel Moïse, en juillet 2021. Les progrès accomplis dans la réalisation de la feuille de route pour les élections et le rétablissement d'institutions démocratiques d'ici février 2026, comme le prévoit l'accord de gouvernance du 11 mars 2024, ont été mitigés. Des organes de transition ont été mis en place, notamment le Conseil présidentiel de transition, un Premier Ministre par intérim, un Cabinet, le Conseil électoral provisoire et le Comité directeur de la Conférence nationale, mécanisme destiné à élargir la participation des citoyens à la recherche de



solutions à la crise, y compris la réforme constitutionnelle. Toutefois, les différends concernant le partage du pouvoir, bien que moins fréquents au cours des trois derniers mois, ont ralenti la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition. Des allégations de corruption non résolues visant trois membres du Conseil présidentiel de transition contribuent à éroder la confiance du public.

La transition politique interminable a permis aux gangs de défier l'autorité de l'État. Comme cela est souligné dans plusieurs rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) au Conseil de sécurité, les gangs exploitent de plus en plus les bénéfices de la criminalité organisée – enlèvements, extorsion et trafic de drogue, par exemple – pour acquérir leur indépendance financière. Dans certains cas, nombre d'entre eux ont dépassé le stade de simples sbires de certaines élites économiques et sociales. Les attaques de gangs sont également devenues plus organisées, dénotant une meilleure planification, une plus grande sophistication tactique et l'accès à des armes lourdes. Les attaques de grande ampleur menées en mars et en novembre 2024 dans tout Port-au-Prince et le département de l'Artibonite ont illustré cette tendance, les gangs ayant exploité les moments d'instabilité politique et montré leur capacité de mener des attaques coordonnées à grande échelle. La violence risque de s'intensifier considérablement au cours de la prochaine période électorale, les chefs de gangs cherchant à se repositionner comme acteurs politiques afin d'obtenir immunité et légitimité.

Les gangs se composent principalement de garçons et de jeunes hommes, âgés de 10 à 30 ans, recrutés dans les zones les plus pauvres. Les femmes et les jeunes filles sont contraintes d'avoir des relations avec les membres des gangs, et les enfants servent de guetteurs, de messagers, de boucliers humains ou de combattants. Selon les estimations, les enfants constituerait entre un tiers et la moitié des membres des gangs. Quitter les gangs est chose rare, les transfuges s'exposant à des sanctions sévères et leurs familles faisant l'objet de représailles. Aucun gouvernement ni aucun partenaire international n'apporte actuellement de soutien aux enfants, aux jeunes et aux femmes qui cherchent à partir.

La violence liée aux gangs a fait au moins 5 601 morts en 2024, soit plus de 1 000 de plus qu'en 2023. En décembre, un gang aurait exécuté au moins 207 personnes au cours de plusieurs jours, brûlant ou démembrant les corps pour détruire les preuves. Le massacre de Pont-Sondé (département de l'Artibonite), lors duquel 100 personnes ont été tuées lors d'une attaque de gang le 3 octobre, illustre l'ampleur de l'expansion des gangs à l'extérieur de la capitale et la nécessité d'accroître la mobilité et les moyens de la police.

Les actes de violence sexuelle auxquels se livrent les gangs restent alarmants. Les viols, y compris les viols collectifs combinés à des mutilations ou à des exécutions, sont des moyens de terroriser les communautés et d'étendre le contrôle territorial des gangs. La faible application de la loi s'est traduite par une impunité généralisée pour les auteurs de telles atrocités.

Les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, qui représentent plus de 40 % de l'électorat, sont les plus touchés par le phénomène des gangs. La majeure partie de la capitale (département de l'Ouest) échappe désormais au contrôle de l'État, les gangs imposant des barrages routiers et agissant comme les autorités de facto. La violence et la coercition ont perturbé la fourniture des biens et services publics, avivant les griefs entre les populations locales et l'État. Depuis des années, les autorités publiques, y compris la police, sont dans l'incapacité d'accéder à de multiples zones contrôlées par les gangs ou à y maintenir une présence permanente.

Les infrastructures stratégiques – telles que les centrales électriques, les usines, les réseaux de fibre optique et les sites de stockage de carburant – sont fréquemment la cible d'attaques. La région métropolitaine de Port-au-Prince est de plus en plus

isolée, les vols commerciaux au départ et à l'arrivée du principal aéroport international du pays restant suspendus à la suite de tirs contre des avions en février et novembre 2024. Les gangs contrôlent également toutes les routes principales qui entrent dans la capitale et en sortent, encerclant de fait la ville.

La destruction de l'infrastructure policière témoigne de l'érosion de l'autorité de l'État. Au 31 décembre 2024, Haïti comptait 412 locaux de police, 67 étant non opérationnels et dont près de 70 % se trouvent dans le département de l'Ouest. Nombre de ces locaux sont situés dans des zones contrôlées par des gangs ou ont été endommagés par le feu ou démolis. Sur les 21 prisons que compte le pays, 7 ne sont pas fonctionnelles, y compris les trois plus grandes, toutes situées dans le département de l'Ouest, du fait de dégâts importants liés aux gangs. Les tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets ne peuvent plus fonctionner en raison des attaques de gangs.

Les hôpitaux et les écoles sont également des cibles fréquentes de la violence des gangs. À l'échelle nationale, seulement 28 % des établissements de soins hospitaliers restent pleinement opérationnels, 54 % ont fermé et 18 % fonctionnent avec une capacité réduite. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, 43 % des centres de soins hospitaliers restent fonctionnels mais 38 % ont fermé leurs portes à cause de l'insécurité. Plus de 1 000 écoles restent fermées en raison de la violence, et environ 200 000 enfants étaient privés d'éducation en janvier 2025. Depuis l'assassinat du Président Moïse, les déplacements à l'intérieur du pays se sont multipliés, passant de 330 000 personnes il y a un an à plus d'un million à l'heure actuelle, les Haïtiens continuant à fuir la violence des gangs. Un autre enjeu pour le pays est le retour forcé imminent d'un nombre considérable d'Haïtiens, qui accroît la pression sur l'environnement instable.

L'escalade de la violence a gravement nui à la présence internationale à Port-au-Prince. Les risques en matière de sécurité et les mesures d'atténuation inadéquates ont entraîné une réduction temporaire sensible de la présence du personnel des Nations Unies, des diplomates et des organisations non gouvernementales. Un seul hélicoptère du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, d'une capacité de 14 places, reste la principale option pour l'évacuation, bien qu'il ait été touché par des tirs en octobre dernier. L'incertitude concernant le financement par les donateurs constitue un obstacle majeur pour le maintien de ce service. En janvier 2025, des gangs ont ouvert le feu sur des véhicules diplomatiques identifiés comme tels, faisant un mort et six blessés.

### **Causes profondes**

La violence des gangs est une manifestation de causes d'instabilité plus profondes enracinées dans des structures politiques faibles, un régime autocratique, la corruption, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, l'inégalité et le sous-développement. Les institutions étatiques fragiles, en proie au détournement généralisé des fonds publics et de l'aide internationale, n'ont pas été en mesure de fournir les services essentiels. Cette situation est exacerbée par des intérêts politiques et économiques qui s'opposent à l'édification d'un État bien géré et régi par l'état de droit, l'objectif étant de monopoliser l'accès au pouvoir politique et aux marchés. Les griefs communs tiennent notamment à la corruption et à l'impunité de l'État, mises en évidence par le tollé qu'ont provoqué les allégations de détournement de fonds provenant du programme pétrolier PetroCaribe, des allégations de corruption non résolues visant trois membres du Conseil présidentiel de transition et des allégations d'alliance infâme entre les groupes criminels et les élites économiques et politiques.

Au cours des deux dernières décennies, et en particulier depuis l'assassinat du Président Moïse en juillet 2021, la prolifération illicite des armes à feu s'est intensifiée, alimentant l'instabilité et renforçant le contrôle territorial exercé par les gangs. Selon un rapport de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion d'Haïti publié en 2020, jusqu'à 500 000 armes légères seraient en circulation dans le pays. L'ONUDC estime qu'environ 80 % des armes à feu à destination d'Haïti qui ont été saisies et soumises pour traçage au Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives des États-Unis d'Amérique entre 2020 et 2022 ont été fabriquées dans ce dernier pays ou en ont été importées. Le trafic d'armes principalement en provenance des États-Unis inclut maintenant des armes à feu de grande puissance. L'ONUDC a signalé que le fait que certains types de fusils soient aux mains des gangs laisse penser qu'il existe d'autres itinéraires de trafic d'armes en provenance d'Amérique du Sud. La corruption au sein des forces de l'ordre, des sociétés de sécurité privées, des douanes et des cercles politiques a facilité ce commerce d'armes.

La convergence des réseaux criminels transnationaux, de la faible gouvernance et de la corruption omniprésente a entraîné une crise liée au trafic d'armes à feu. Malgré les sanctions et l'embargo sur les armes imposés par l'ONU, les gangs continuent d'avoir accès à des armes de gros calibre, à des drones et à du matériel de vision nocturne, leurs moyens surpassant ainsi ceux de la Police nationale d'Haïti et des Forces armées d'Haïti. Les saisies d'armes restent minimes et les itinéraires de trafic s'adaptent pour tirer profit de la corruption et de la faiblesse de l'application de la loi. Les mauvais systèmes de gestion des stocks, le fait que les auteurs ne sont pas amenés à rendre compte de leurs actes et la corruption ont permis l'acheminement d'armes vers des gangs et des entités privées.

### **Capacités de sécurité nationales**

La Police nationale d'Haïti dirige les opérations antigangs avec le soutien des forces armées et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui a commencé à se déployer le 25 juin 2024. Elle n'a toutefois pas la capacité de maintenir son contrôle après ces opérations, ce qui permet aux gangs de reconquérir le territoire. Près de 30 ans après sa création, la Police nationale manque cruellement d'effectifs et de moyens, et pâtit de la mauvaise gestion des ressources, de la corruption et de l'interférence politique. Le changement brutal qui s'est opéré en termes de sécurité en Haïti au cours des dernières années a mis à rude épreuve les forces de police, qui ont dû passer de la gestion des troubles civils à la conduite d'opérations antigangs complexes – les efforts actuels de recrutement, de formation et d'approvisionnement n'étant pas à la hauteur de ces impératifs. Cette situation est aggravée par une forte augmentation du taux d'attrition parmi les policiers.

Malgré l'augmentation des fonds publics – y compris 227,16 millions de dollars, soit 9,27 % du budget national pour 2024-2025 – la Police nationale d'Haïti continue à manquer de ressources. Les crédits ouverts pour la Police nationale pour 2024/25 ont augmenté de 32,94 % par rapport à l'exercice précédent. Les donateurs bilatéraux fournissent l'équipement et la formation, et l'ONU offre un soutien stratégique et consultatif et gère un fonds de professionnalisation de la police (appelé « panier de fond »), dont le montant atteint actuellement 25,9 millions de dollars sur les 28 millions de dollars prévus.

La faiblesse de la gestion et du contrôle des frontières d'Haïti exacerbe les menaces pour la sécurité. Des capacités institutionnelles limitées, des infrastructures inadéquates, la corruption et le manque de ressources entravent l'application de la législation douanière dans les ports et les aéroports et aux postes frontières terrestres. L'ONUDC souligne que les 391 kilomètres de frontière avec la République dominicaine restent très poreux, avec seulement quatre points de passage officiels et

plus de 80 itinéraires illégaux connus, ce qui facilite le flux illicite d'armes, de munitions, de produits de contrebande, de drogues et de personnes.

Le littoral haïtien, long de 1 771 kilomètres, reste très vulnérable en raison du manque de capacités de patrouille et de mécanismes de surveillance. Les Garde-Côtes d'Haïti, qui relèvent de la Police nationale, disposent de seulement trois patrouilleurs fonctionnels et leurs effectifs comptent moins de 150 personnes, des points d'entrée critiques restant ainsi exposés au trafic et à d'autres activités criminelles. Des ports tels que Port-de-Paix dans le nord-ouest et des ports plus petits dans le sud sont des points névralgiques pour le trafic d'armes, de drogues et de personnes. La récente recrudescence des attaques de navires par des gangs dans la baie de Port-au-Prince met en évidence les risques croissants en matière de sécurité. Le renforcement des capacités opérationnelles, l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, l'échange de données de renseignement au niveau régional et l'investissement dans la technologie sont essentiels pour lutter contre la criminalité transfrontalière.

Les Forces armées d'Haïti, rétablies en 2017 après avoir été dissoutes en 1995, comptent environ 865 membres, dont 124 femmes, mais restent mal équipées. Depuis 2024, elles jouent un rôle croissant dans l'appui aux opérations antigangs de la police et dans le maintien de la sécurité dans les zones reprises aux gangs. Une campagne destinée à recruter 1 500 cadets a débuté en août 2024. Le budget national pour 2024-2025 a alloué aux Forces armées une augmentation budgétaire considérable de 53 millions de dollars (environ 7 milliards de gourdes haïtiennes), par rapport aux 9,8 millions de dollars (1,295 milliards de gourdes) alloués au cours de l'exercice budgétaire précédent. Les Forces armées reçoivent une formation dispensée par des partenaires bilatéraux, mais ne relèvent pas du mandat du BINUH.

### **Enseignements tirés**

Les précédentes missions des Nations Unies ont considérablement investi dans le développement de la police et le renforcement de ses capacités afin de rétablir l'autorité de l'État dans les zones touchées par la violence des gangs. En 2004, le Conseil de sécurité a autorisé les États Membres à déployer à court terme la Force multinationale intérimaire en Haïti (FMIH) pour aider à stabiliser Port-au-Prince et d'autres régions. Cette mission a été suivie de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a contribué au renforcement des capacités de la police en assurant une formation et en développant les infrastructures, et grâce à une assistance opérationnelle et logistique. La MINUSTAH a concouru à la professionnalisation des effectifs de la Police nationale d'Haïti, les faisant passer de 2 500 personnes en 2004 à 14 800 personnes en 2017, à sa clôture.

Au cours de la période de déploiement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le recrutement au sein de la Police nationale a ralenti, en partie à cause du manque de fonds alloués par les donateurs au Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti, dont les effectifs s'élevaient à 15 404 personnes en 2019 à la clôture de la Mission.

Pour réussir à venir à bout de la violence des gangs, la MINUSTAH devait pouvoir compter sur des opérations conjointes des composantes militaire et de police des Nations Unies avec la Police nationale d'Haïti, sur le mandat robuste autorisant le recours à la force et sur la collecte efficace d'informations. Un réseau de coopération en matière de renseignement au service du maintien de la paix a fourni des informations précieuses, permettant de mieux connaître la situation et d'affiner la planification. La concertation des forces de l'ONU avec la population locale et les projets à impact rapide visant à instaurer la confiance ont également été déterminants.

La transition après la phase de maintien de la paix en octobre 2019 supposait que le développement de la police et la stabilité politique se poursuivent. Les leçons

du passé soulignent la nécessité d'un développement soutenu de la police et de stratégies à long terme, prises en charge au niveau national, pour s'attaquer aux interconnexions complexes entre les intérêts politiques et économiques, les inégalités socio-économiques et le phénomène des gangs dans le pays. En l'absence d'un engagement politique national en faveur de ces priorités et d'un soutien international régulier et coordonné allant dans le même sens, les progrès en matière de sécurité resteront temporaires.

### **Soutien international**

On trouvera ci-après un aperçu des trois mesures actuellement autorisées par le Conseil de sécurité pour renforcer la stabilité politique, les bons offices et la sécurité en Haïti, ainsi que des enjeux en la matière : a) le BINUH, une mission politique spéciale établie en 2019 ; b) un régime de sanctions mis en place en 2022 ; c) la Mission multinationale d'appui à la sécurité, autorisée en 2023. S'agissant des deux dernières mesures, le Conseil a agi en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et déterminé que la situation en Haïti continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales et pour la stabilité dans la région. Depuis, la crise multidimensionnelle en Haïti s'est considérablement aggravée.

#### *Bureau intégré des Nations Unies en Haïti*

En 2024, des gangs enhardis ont submergé l'infrastructure de sécurité du BINUH, entraînant deux évacuations partielles du personnel. La suspension des vols commerciaux américains à destination de Port-au-Prince depuis novembre 2024 signifie que le nombre limité de membre du personnel du BINUH qui continue d'opérer à Port-au-Prince dépend du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour entrer dans la capitale et en sortir.

Le BINUH exerce ses bons offices auprès du Gouvernement et lui fournit un soutien stratégique et consultatif. Il a pour mandat de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de préserver et de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens et de protéger et de promouvoir les droits humains ; le BINUH aide le gouvernement à renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti, à planifier et de tenir des élections libres, justes et transparentes, à réduire la violence de quartier, à promouvoir la protection des droits humains et le respect du principe de responsabilité, à améliorer la gestion de l'administration pénitentiaire et à faire progresser les réformes du secteur de la justice.

Le rôle du BINUH en faveur de la paix et de la sécurité reste essentiel pour ce qui est de remédier aux causes profondes de l'instabilité. Le mandat de la mission est nécessaire pour maintenir les acquis en matière de sécurité, car elle s'efforce de faire progresser le développement institutionnel de la Police nationale d'Haïti, d'en accroître les effectifs et de renforcer l'intégrité de la force de police. Son rôle consultatif dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à réduire la violence des gangs et la violence de quartier, y compris la violence fondée sur le genre, est également nécessaire. Le soutien du Bureau dans le domaine des droits humains contribue au renforcement du respect des droits humains par la Police nationale.

Au-delà de la sécurité, le BINUH joue un rôle clé dans le soutien à la transition démocratique du pays. Les élections sont certes une priorité, mais elles ne sont qu'une première étape dans un processus politique de plus grande envergure. Le BINUH a œuvré en faveur d'un dialogue élargi mené par les Haïtiens et ses bons offices seront essentiels pour garantir la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du dispositif de gouvernance transitoire du 11 mars 2024.

Le premier tour des élections présidentielles est prévu pour le 15 novembre 2025. Une véritable participation politique des femmes et des jeunes est essentielle et le BINUH devrait poursuivre ses efforts dans ce domaine.

#### *Régime de sanctions*

Le régime de sanctions décidé par l'ONU, qui a imposé une interdiction de voyager et un gel des avoirs ciblés, ainsi qu'un embargo sur les armes, a un potentiel considérable pour ce qui est d'aider à créer les conditions qui permettront de s'attaquer à certaines des causes profondes de la crise. Actuellement, les autorités et d'autres parties prenantes haïtiennes sont très peu sensibilisées à ces sanctions. L'absence de mise en œuvre au niveau national et la réticence à appliquer les sanctions font que l'efficacité du régime des sanctions laisse à désirer, ce qui en compromet l'utilité. En outre, seulement sept personnes ont été désignées au titre de ce régime, dont six sont des membres de gangs. Les mesures de sanctions, en particulier si elles sont appliquées à une liste plus large de personnes, restent un élément intégral d'une stratégie globale destinée à stabiliser Haïti.

#### *Mission multinationale d'appui à la sécurité*

La Mission multinationale d'appui à la sécurité est chargée d'aider la Police nationale d'Haïti, notamment sur le plan opérationnel, à rétablir la sécurité, à faire en sorte qu'existent les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et à sécuriser les infrastructures critiques. Ses règles d'engagement rigoureuses sont essentielles pour atteindre ces objectifs. Cependant, la Mission reste dans sa phase de déploiement et manque des moyens et de l'équipement nécessaires à des opérations soutenues. Ses effectifs ont récemment atteint 1 000 personnes, originaires des Bahamas, du Belize, d'El Salvador, du Guatemala, de la Jamaïque et du Kenya, pays pilote de la Mission. Les effectifs actuels représentent 40 % de l'effectif de 2 500 personnes prévu dans le concept général d'opérations de la Mission. Compte tenu de l'escalade de la violence des gangs, des forces supplémentaires pourraient être nécessaires (la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité autorisant la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la résolution 2751 (2024) qui en prolonge le mandat jusqu'au 2 octobre 2025 ne fixent pas de plafond pour le personnel en tenue).

Pour isoler les gangs et sécuriser les zones clés, en particulier dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et dans le Bas-Artibonite, la Mission multinationale d'appui à la sécurité devrait être renforcée par des unités de police spécialisées afin de protéger les infrastructures critiques, telles que les ports maritimes, les aéroports, les terminaux pétroliers et les routes principales. Elle devrait avoir un mandat clair concernant la saisie et la collecte, l'enregistrement et l'élimination des armes et munitions illicites, en coordination avec la Police nationale d'Haïti, en plus de son mandat consistant à soutenir le redéploiement des unités de police et de douane à tous les points d'entrée et à conduire d'autres activités de contrôle des frontières.

La Mission multinationale d'appui à la sécurité a établi son quartier général près de l'aéroport international de Port-au-Prince et trois des 12 bases opérationnelles avancées prévues dans son concept général d'opérations ont été établies sur d'autres sites. La construction des bases restantes est essentielle pour que la Mission et la Police nationale puissent sécuriser les zones reprises aux gangs et accueillir du personnel supplémentaire. La Mission soutient la Police nationale lors des opérations et des patrouilles antigangs, protégeant les habitants, reprenant des infrastructures critiques et repoussant les attaques de gangs. Cependant, des lacunes critiques en matière de mobilité, de soutien autonome et de coordination limitent son efficacité opérationnelle.

La Mission multinationale d'appui à la sécurité est tributaire des donateurs pour l'achat d'équipements essentiels. Nombre de ses véhicules blindés sont mal adaptés à l'environnement urbain de Port-au-Prince et la pénurie de pièces détachées a rendu inutilisables 50 % des véhicules de combat. Les limites des capacités facilitatrices, y compris le soutien aérien, le soutien médical et les systèmes de communication, brident encore l'efficacité de la Mission et suscitent des inquiétudes quant à la sécurité du personnel. La Mission a besoin de capacités de renseignement renforcées pour planifier et conduire efficacement les opérations communes d'appui à la sécurité. Il faudrait envisager la mise en place d'autres unités spécialisées permettant de fournir des informations exploitables pour la planification opérationnelle.

Le poste crucial de représentant spécial de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, prévu dans le concept général d'opérations, n'est toujours pas pourvu. Ce rôle est essentiel pour ce qui est d'assurer la représentation et la coordination stratégiques de la Mission, et assurer l'adéquation de ses besoins opérationnels avec les contraintes en matière de ressources. Ce vide a empêché de fixer des objectifs communs et de tracer une voie claire pour les pays qui fournissent du personnel, des fonds et du matériel à la Mission.

Le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ayant été prolongé jusqu'au 2 octobre 2025, des questions se posent concernant la durabilité du financement, jetant un doute sur la continuité de ses opérations. La résolution [2699 \(2023\)](#) a autorisé le déploiement de la Mission, étant entendu que son coût serait financé au moyen des contributions volontaires des États Membres et des organisations régionales et avec leur appui. Le fonds d'affectation spéciale dont le Conseil de sécurité a demandé la création pour que des contributions volontaires puissent être versées à la Mission est doté de 110,8 millions de dollars en espèces émanant du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la République de Corée, de Singapour, de l'Espagne, de la Turquie et des États-Unis, et dispose d'un fonds en caisse non affecté de quelque 48 millions de dollars. Cela est toutefois loin d'être suffisant.

## **Objectifs, options et stratégie**

Sur la base de l'analyse du contexte, deux grands objectifs ont été identifiés : a) à moyen terme, il s'agit de réduire substantiellement le contrôle territorial exercé par les gangs dans la capitale, dans le département de l'Artibonite et sur les infrastructures critiques (ports, aéroports et routes nationales) ; b) à long terme, il s'agit de renforcer et de consolider les structures de sécurité et de gouvernance afin de garantir une stabilité durable, de faire respecter l'état de droit et de promouvoir les droits humains pour tous. La protection de la population contre la violence des gangs est une cible essentielle des deux objectifs, qui nécessite une approche globale tenant compte des questions de genre. L'un et l'autre de ces objectifs doivent être poursuivis en parallèle, en privilégiant l'objectif à moyen terme.

### **Objectif à moyen terme**

Pour parvenir à l'objectif à moyen terme, les principales cibles à moyen terme qu'il faut atteindre sont les suivantes : a) priver les gangs du contrôle des zones et infrastructures clés de Port-au-Prince et de l'Artibonite, le bassin alimentaire du pays, et empêcher qu'ils se déplacent vers d'autres régions d'Haïti avec leurs armes ; b) maintenir une présence constante des forces de l'ordre dans les zones reprises, pour assurer une sécurité globale ; c) sécuriser les principaux ports, aéroports et routes nationales et les rendre pleinement opérationnels ; d) rétablir la confiance de la communauté dans les forces de l'ordre en réduisant les cas de violations des droits humains et de corruption dans leurs rangs ; e) créer les conditions nécessaires à la

tenue d'élections inclusives, participatives et crédibles ; f) réduire le trafic d'armes, de drogues et d'autres biens illicites à destination d'Haïti.

Pour atteindre ces objectifs, la Police nationale d'Haïti aura besoin du soutien de composantes policière et militaire bien équipées, ayant une empreinte minimale et dotées d'unités à haute mobilité. Une mission qui entreprend des opérations visant à neutraliser des gangs armés doit être dotée d'un mandat robuste au titre du Chapitre VII de la Charte et pouvoir recourir à la force, et pas seulement en dernier ressort, tout en respectant strictement les règles d'engagement convenues.

#### *Options*

Le Secrétariat a procédé à une évaluation approfondie de l'ensemble des options relatives au rôle de l'ONU qui permettraient d'atteindre la cible à moyen terme consistant à réduire substantiellement le contrôle territorial exercé par les gangs.

À ce stade, le passage à une opération de maintien de la paix des Nations Unies n'est pas considéré comme une option réalisable. Une telle transition pourrait être envisagée lorsque des progrès notables auront été réalisés en termes de réduction du contrôle territorial exercé par les gangs.

Une option réaliste repose sur une stratégie à deux volets, dans laquelle l'ONU assume de nouveaux rôles pour permettre à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, à la Police nationale et aux autorités haïtiennes de réduire considérablement le contrôle territorial exercé par les gangs en imposant la paix. Cela nécessiterait un mandat robuste autorisant l'emploi de la force et la capacité de mener des opérations ciblées contre les gangs, comme souligné dans les paragraphes précédents.

#### *1. Donner des moyens à la Mission multinationale d'appui à la sécurité grâce au soutien logistique et opérationnel de l'ONU*

Dans un premier temps, l'ONU peut apporter un soutien logistique et opérationnel à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, en renforçant sa capacité de mener des opérations antigangs efficaces. Pleinement déployée et dotée de ressources suffisantes, la Mission représente la solution la plus viable pour atteindre la cible à moyen terme consistant à réduire le contrôle territorial exercé par les gangs. Son avantage comparatif par rapport à une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le contexte actuel réside dans son mandat robuste autorisant le recours à la force pour entreprendre avec la Police nationale d'Haïti des opérations conjointes ciblées contre les gangs.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie proposée reposeraient essentiellement sur la création d'un bureau d'appui des Nations Unies, financé par les contributions statutaires allouées aux opérations de maintien de la paix. Ce bureau apportera un soutien logistique et opérationnel complet de l'ONU à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et un appui limité et non létal dans le cadre d'un dispositif de soutien à la Police nationale d'Haïti lorsqu'elle participe à des opérations conjointes ou coordonnées avec la Mission. Il faudrait également accroître et renforcer les effectifs de la Mission et la doter de capacités militaires et de matériel létal supplémentaires fournis bilatéralement par les États Membres pour combler les insuffisances actuelles. Cela permettrait de faire évoluer le financement de la Mission vers un modèle hybride plus stable et plus prévisible, intégrant un financement important des contributions au maintien de la paix associé à des contributions volontaires plus importantes.

Le bureau d'appui faciliterait la fourniture à la Mission multinationale d'appui à la sécurité de moyens d'action cruciaux, et permettrait de la doter d'une structure stable et prévisible de dotation en ressources pour la conduite des opérations et toute

expansion éventuelle de ses effectifs. Il est proposé que le bureau d'appui assume les fonctions suivantes :

a) Fournir un soutien logistique et opérationnel complet à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, financé grâce à un modèle hybride de contributions statutaires aux opérations de maintien de la paix pour le soutien logistique et opérationnel et de contributions volontaires pour d'autres formes de soutien selon les besoins de la Mission, tel que le paiement des indemnités à verser au personnel, assurant un financement stable et prévisible et constituant une plateforme lui permettant d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle, telle que définie dans le concept général d'opérations actuel. Ce soutien pourrait inclure toute la gamme de moyens logistiques, administratifs et opérationnels généralement fournis aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, bien que dans ce cas sa portée soit limitée par la taille et la zone géographique d'opérations qui devraient être celles de la Mission. Les domaines de soutien peuvent inclure l'hébergement, les articles essentiels (nourriture, carburant et eau), la mobilité (transport terrestre, contrôle des mouvements, aviation), les moyens médicaux en Haïti et à l'extérieur (y compris l'évacuation sanitaire vers des unités de soins d'un niveau plus élevé), l'ingénierie et la gestion des installations, l'approvisionnement général et les communications, les technologies de l'information et les systèmes d'information géographique (SIG) ;

i) L'utilisation des contributions statutaires permettrait d'assurer d'autres formes de soutien, notamment la relève des contingents, et les achats locaux. Elle serait adaptée aux besoins opérationnels de la Mission, notamment grâce à la mise en place et à la fourniture d'un soutien aux bases opérationnelles temporaires et à d'autres déploiements opérationnels temporaires. Le soutien fourni à la Mission devrait également être ajusté en fonction des modifications apportées au modèle opérationnel, aux effectifs ou à la présence sur le terrain, ou à d'autres changements majeurs ;

ii) Les processus relatifs aux équipements appartenant aux contingents des Nations Unies pourraient être utilisés pour orienter le soutien fourni à chaque État Membre contribuant à la Mission. Le soutien financé par des contributions statutaires impliquerait la mise en œuvre du dispositif d'application du principe de responsabilité de l'ONU, y compris le Règlement financier et les Règles de gestion financière, ainsi que d'autres cadres directifs. Cela aurait également l'avantage d'améliorer la stabilité et la prévisibilité des dispositifs de soutien et de renforcer le principe de responsabilité grâce aux procédures financières, contractuelles et en matière d'établissement de rapports mises en place par l'Organisation ;

b) Fournir à la Police nationale un dispositif limité de mesures de soutien non létal et appuyer le renforcement des capacités, le financement étant principalement assuré par des contributions volontaires. Les contributions statutaires, en parallèle, pourraient être utilisées pour apporter un soutien permettant la conduite d'opérations conjointes de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de la Police nationale, grâce à la construction d'installations opérationnelles à l'appui de la planification conjointe et de la supervision des opérations par la Mission et la Police nationale, en constituant une base pour la collecte, le stockage et le partage de données opérationnelles sensibles et en renforçant l'interopérabilité de la Mission et de la Police nationale ;

c) Renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données de renseignement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de la Police nationale d'Haïti dans le cadre des opérations conjointes. Les capacités d'appui à des opérations conjointes, telles qu'un centre d'opérations conjoint, des systèmes

d'information géographique et la surveillance au moyen de drones, financés par les fonds alloués au maintien de la paix, permettraient à la Mission et à la Police nationale de mener des opérations efficaces en utilisant les données de renseignement, en tenant compte des questions de genre et en se prémunissant contre les risques multidimensionnels liés aux gangs armés. La perception de la situation et la planification opérationnelle en bénéficieraient, de même que l'application des sanctions imposées par l'ONU ;

d) Mettre en place une capacité de mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Ces capacités, financées au moyen des contributions statutaires allouées aux opérations de maintien de la paix, seront nécessaires à l'exécution du mandat du bureau d'appui et essentielles pour le suivi et l'évaluation des risques afin de permettre l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en tant que condition préalable à tout soutien fourni par les Nations Unies à la Mission multinationale d'appui à la sécurité et à la Police nationale d'Haïti. Il reste de la responsabilité de la Mission de mettre en place et en œuvre un mécanisme destiné à empêcher les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans la résolution [2699 \(2023\)](#). Cela devrait s'accompagner de mesures préventives rigoureuses. Une source de financement devrait également être identifiée pour tout soutien qui serait apporté aux victimes.

#### *Leadership des États Membres*

Le succès de la stratégie consistant à utiliser un bureau d'appui des Nations Unies pour favoriser la mise en place de la Mission multinationale d'appui à la sécurité dépend du renforcement du leadership des États Membres. Un groupe permanent de partenaires pourrait à cet effet fournir une orientation stratégique à la Mission et assurer le contrôle et la prise de décision. Les principales fonctions de ce groupe pourraient être les suivantes : a) obtenir les contributions volontaires nécessaires à l'acquisition du soutien logistique et opérationnel que l'ONU ne peut pas assurer, y compris les moyens militaires, le matériel létal et les indemnités à verser au personnel ; b) faciliter la constitution de la force et la relève des contingents, le cas échéant ; c) assurer la représentation et la coordination stratégiques de la Mission. Le groupe permanent travaillerait en étroite coordination avec le ou la représentant(e) spécial(e) de la Mission.

#### *2. Donner au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti les moyens de mieux s'acquitter de son mandat et d'assumer de nouvelles responsabilités*

Dans un deuxième temps, il faudrait donner au BINUH les moyens de mieux mettre en œuvre son mandat politique, en favorisant la stabilité politique et les réformes en matière de gouvernance. Les bons offices du BINUH, le soutien au dialogue politique et l'assistance électorale sont au cœur des efforts internationaux visant àachever la transition et à mettre en place des institutions étatiques légitimes et élues.

À moyen terme, au-delà du soutien au dialogue politique et des préparatifs du processus électoral, le BINUH se concentrerait sur les priorités suivantes, qui sont essentielles au succès des mesures coercitives visant les gangs. La mise en œuvre serait guidée par les priorités et dépendrait de la disponibilité des ressources :

a) Concevoir et soutenir des programmes de défection et de sortie en toute sécurité des gangs, notamment pour les enfants, les jeunes et les femmes recrutés de force par des gangs. La mise au point d'une solution sûre, crédible, structurée et tenant compte des questions de genre pour les personnes qui veulent quitter les gangs est un

complément essentiel à l'action de la police et de la justice. Cette approche permet de pérenniser les succès opérationnels en interrompant le recrutement. Grâce à des interventions communautaires ciblées, telles que des campagnes de sensibilisation, et à des interventions de lutte contre la violence de proximité à plus grande échelle, ces programmes cibleraient les gangs qui laissent paraître des signes de tensions internes ou de désillusion, les communautés où la présence de l'État peut être renforcée pour empêcher la résurgence des gangs et les quartiers qui proposent des solutions économiques de remplacement viables pour absorber les transfuges en leur offrant des moyens de subsistance durables et modernes. L'obligation de rendre des comptes resterait essentielle, afin que la défection ne soit pas synonyme d'impunité ;

b) Aider les autorités haïtiennes à gérer la détention des personnes à haut risque, y compris grâce à des mesures visant à garantir la détention dans des conditions de sûres et humaines des personnes placées dans un établissement à haut risque. Géré par la Direction de l'administration pénitentiaire et soutenu par le BINUH, cet établissement serait créé dans le cadre des initiatives bilatérales existantes en faveur de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, des agents pénitentiaires internationaux assurant une supervision supplémentaire ;

c) Soutenir les autorités dans les poursuites engagées contre les personnes à haut risque qui ont été arrêtées. Un appui substantiel doit être fourni aux autorités pour qu'elles puissent enquêter sur les personnes à haut risque arrêtées par la Mission multinationale d'appui à la sécurité, les poursuivre en justice et les détenir. Ce soutien devrait être apporté au système judiciaire de Port-au-Prince, par l'intermédiaire d'une cellule d'appui aux poursuites judiciaires du BINUH, composée d'experts en criminalistique, en analyse criminelle et en enquêtes financières, dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et dans d'autres domaines spécialisés essentiels ;

d) Permettre aux autorités haïtiennes de mettre en œuvre efficacement les sanctions imposées par l'ONU, notamment l'embargo sur les armes. Une unité intégrée chargée de l'appui aux sanctions pourrait être créée au sein du BINUH, pour mieux faire connaître le régime des sanctions ; former les autorités compétentes et la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et les aider à mettre en œuvre les sanctions ; servir de point focal chargé du renforcement des capacités techniques liées à la mise en œuvre des sanctions pour les autorités haïtiennes, y compris l'appui à l'élaboration de processus réglementaires nationaux pour l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager. La violence armée, la criminalité organisée et le trafic ne se limitant pas à Port-au-Prince, cette unité devrait avoir la capacité d'opérer dans tout le pays. Il faudrait pour cela renforcer la sécurité du BINUH et son accès à des moyens aériens pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat dans tous les départements. L'accroissement du soutien technique et des ressources nécessaires à l'exécution d'un mandat élargi peut être favorisé par des unités spécialisées dont les activités sont axées sur la gestion des armes et des munitions, afin d'aider Haïti à gérer ses stocks d'armes et de munitions, et sur le rôle de la gestion des frontières dans la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs, d'embargo sur les armes et d'interdiction de voyager. Enfin, l'action menée par l'ONU devrait également encourager le développement d'un processus national permettant de mettre en œuvre le gel des avoirs et d'en rendre compte ;

e) Mettre en place un mécanisme conjoint avec le Gouvernement pour coordonner et vérifier la gestion de certains équipements fournis à la Police nationale d'Haïti par les partenaires, telles que les véhicules tactiques, les armes à feu et les munitions. Ce mécanisme conjoint, soutenu par la police du BINUH et en étroite coordination avec elle, serait également chargé de vérifier que les armes à feu et les munitions illégales confisquées aux gangs et aux groupes d'autodéfense font l'objet d'une gestion sécurisée.

Il est tout aussi important de permettre au BINUH de s'acquitter de son mandat sans procéder à de nouvelles évacuations temporaires lors des pics de violence des gangs, qui continueront probablement à se produire. Cette priorité opérationnelle peut se concrétiser en 2025 si des ressources adéquates et rentables sont consacrées à la sécurité, les coûts étant partagés avec ceux du nouveau bureau d'appui en tant que de besoin. Elle nécessiterait également une augmentation substantielle du budget ordinaire du BINUH en 2026. Un BINUH mieux protégé, travaillant en étroite collaboration avec l'ONUDC, sera en mesure de répondre aux priorités décrites ci-dessus.

### **Hypothèses et impératifs**

Les propositions relatives à ces rôles joués par l'ONU en Haïti reposent sur les hypothèses suivantes :

#### *Haïti*

- Haïti jouera un rôle de premier plan dans le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, en se l'appropriant véritablement, et dans la conduite d'un processus politique inclusif.
- Le BINUH a besoin de moyens supplémentaires en matière de sécurité, ce qui aura des répercussions sur son budget.
- La Police nationale d'Haïti mènera la lutte contre les gangs criminels, avec le soutien de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de l'ONU.

#### *Mission multinationale d'appui à la sécurité*

- Le Conseil de sécurité continuera d'autoriser le recours robuste à la force dans le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, jusqu'à ce que les défis actuels en matière de protection soient relevés et les menaces qui pèsent sur la sécurité écartées. Le mandat et le déploiement complet de la Mission restent essentiels jusqu'à ce que les gangs ne contrôlent plus les zones clés et que les forces de l'ordre puissent maintenir des capacités et une présence constante.
- Un dispositif complet de soutien de l'ONU à la Mission requiert un investissement important provenant du budget des opérations de maintien de la paix.
- Les principaux États Membres élaboreront pour la Mission des orientations stratégiques et des mesures d'application du principe de responsabilité et la doteront de capacités essentielles, y compris des moyens létaux et non létaux et les indemnités à verser au personnel, grâce à des contributions volontaires accrues.
- Les États Membres accroîtront leurs contributions en personnel pour doter la Mission des effectifs requis afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

#### *Bureau d'appui*

- La relation entre le bureau d'appui et la Mission multinationale d'appui à la sécurité devra être formalisée, notamment en prévoyant un processus d'accord sur les modifications apportées à la dotation en effectifs, à la structure et à la présence opérationnelle, et concernant d'autres dépenses liées à l'appui.
- Des accords entre l'ONU et les pays qui fournissent du personnel à la Mission seront nécessaires pour veiller à l'application du principe de responsabilité dans

l'utilisation des contributions statutaires destinées aux opérations de maintien de la paix.

- Les conditions de sécurité, les contraintes liées aux infrastructures et le nombre limité de services commerciaux disponibles que l'on constate actuellement seront des enjeux considérables pour la mise en place du bureau d'appui et nécessiteront une approche progressive de l'octroi de l'aide.
- La viabilité du soutien logistique et opérationnel de l'ONU dépend de la capacité des États Membres de verser des contributions volontaires suffisantes pour combler les lacunes de la Mission en termes de personnel, de matériel militaire et de moyens létaux.

#### *Bureau intégré des Nations Unies en Haïti*

- Des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire seraient nécessaires pour fournir des moyens de sécurité adéquats afin de permettre le retour de l'ensemble du personnel du BINUH.
- D'autres ressources pour financer un programme de défection, l'application des sanctions, la collecte et l'analyse des informations et la gestion des capacités de la Police nationale devraient être affectées de façon échelonnée à compter de 2026. Ces dépenses supplémentaires pourraient être incluses dans le projet de budget-programme pour 2026 si le Conseil de sécurité prend une décision en mars ou en avril.

#### **Objectif à plus long terme**

Pour atteindre l'objectif à plus long terme relatif à la consolidation des structures de sécurité et de gouvernance d'Haïti afin d'assurer une stabilité durable, de faire respecter l'état de droit et de promouvoir les droits humains pour tous, le Conseil de sécurité devra envisager des changements quant à la présence des Nations Unies durant la période précédant la conclusion des activités de la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

Les principales cibles à atteindre pour réaliser l'objectif à long terme sont les suivants : les forces de sécurité d'Haïti, y compris la Police nationale et les Forces armées, sont dûment formées et équipées pour lutter contre la violence des gangs et faire respecter la loi de manière efficace ; les droits humains pour tous sont mieux protégés et promus ; les institutions publiques démocratiquement élues et les structures de gouvernance sont de plus en plus transparentes et fondées sur le principe de responsabilité ; l'état de droit est respecté grâce à un système judiciaire et pénitentiaire plus efficace ; la stabilité politique favorise le développement durable.

Il est prématuré d'anticiper le mandat, la portée et la structure d'une mission de l'ONU pour atteindre cet objectif à long terme, y compris le besoin potentiel de personnel militaire et d'effectifs de Police. Ces décisions dépendront de l'utilité de la Mission multinationale d'appui à la sécurité au regard des conditions de sécurité, de la durabilité de ces gains et des avancées réalisées dans le processus politique.

#### **Conclusion**

Chaque nouvelle vague d'attaques criminelles contre les communautés et les institutions haïtiennes est un signe alarmant que le temps presse. Nous devons agir vite. Je suis convaincu que l'approche progressive du soutien de l'ONU décrite ci-dessus peut inverser l'intensification choquante de la violence des gangs observée tout au long de l'année 2024 et au début de 2025. La Mission multinationale d'appui à la sécurité prend peu à peu la forme d'une véritable action multinationale visant à soutenir Haïti. Nous devons tous l'épauler en tant qu'effort résolu et crédible visant

---

à aider la Police nationale d'Haïti à combattre les gangs armés, à empêcher leur expansion territoriale et à protéger le peuple haïtien.

Il sera crucial d'utiliser les contributions statutaires aux opérations de maintien de la paix pour apporter à la Mission multinationale d'appui à la sécurité le soutien logistique et opérationnel de l'ONU. Les États Membres contributeurs doivent s'unir pour soutenir le Kenya, qui assure la direction opérationnelle, en concourant à l'orientation et à la prise de décision politiques et stratégiques. Je demande à tous les États Membres de rester acquis au mandat de la Mission en fournissant les fonds et le personnel nécessaires. J'exalte également les États Membres à redoubler d'efforts pour enrayer le flux illicite d'armes et de munitions qui alimente la violence en Haïti, y compris au moyen d'une action préventive et en renforçant l'embargo sur les armes.

Les appels au maintien de la paix ne sont pas restés lettre morte. Le Secrétariat a examiné attentivement cette option, et nous sommes prêts à l'examiner à nouveau lorsque la Mission aura atteint une phase de stabilisation dans la mise en œuvre de son mandat.

Par ailleurs, une transition politique réussie en Haïti est au cœur d'un engagement international plus fort. En fin de compte, l'action internationale visant à améliorer les conditions de sécurité doit s'accompagner d'une action nationale visant à mettre fin à la crise politique. Ce sont les deux voies primordiales et interdépendantes qui conduiront le pays au rétablissement de l'état de droit, au renforcement des institutions et à l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections.

(Signé) António Guterres

---